

NOTE AUX RÉSIDENTS

Nous tenons par la présente partager avec vous quelques informations et règles de vie collective, dans ce contexte si particulier que les événements sanitaires nous imposent.

GESTES BARRIÈRE À RESPECTER



SE LAVER LES MAINS TRÈS RÉGULIÈREMENT AVEC DU SAVON



UTILISER UN MOUCHOIR À USAGE UNIQUE ET LE JETER



TOUSSER OU ÉTERNUER DANS SON COUDE OU DANS UN MOUCHOIR



SALUER SANS SE SERRER LA MAIN ÉVITER LES EMBRASSADES



HYGIÈNE

- Les employés d'immeuble et sociétés en charge du nettoyage continuent à ce stade leurs prestations ; même si certaines sont parfois réduites.
- Le service de collecte est à ce stade maintenu ; mais peut connaître certaines fluctuations.
- La gestion des containers poubelle est assurée.
- Merci de bien fermer vos sacs poubelle.
- Les déchetteries étant fermées, merci de ne pas déposer d'encombrants dans les locaux poubelles.



INTERVENTIONS DANS L'IMMEUBLE

- Les dépannages urgents et visites de maintenance sécuritaire sont à ce stade assurés.
- Les numéros des services d'astreinte sont indiqués sur les ascenseurs, portails et chaufferies.
- Le gardien / employé ne peut être sollicité en direct pour des interventions chez un occupant. Il doit être seul lorsqu'il accomplit ses tâches.



CIRCULATION DANS LES COMMUNS

- Vous devez privilégier les escaliers plutôt que les ascenseurs.
- Les communs ne doivent être que des lieux de passage rapides.



VOS CHARGES DE COPROPRIÉTÉ

Le règlement de vos charges permettant de maintenir le fonctionnement de votre copropriété ne doit pas être fait par chèques mais par **virements ou en ligne sur votre espace client accessible sur le site www.squarehabitat-norddefrance.fr**.



SOLIDARITÉ

- Prendre des nouvelles de ses voisins fragiles.
- Signaler tout incident, fuite ou sinistre à votre syndic
- Gérer les entrées et sorties de containers en cas de problème d'intervention du prestataire habituel
- Veiller à ne pas perturber la tranquillité dans la résidence

Votre agence SQUARE HABITAT est momentanément fermée au public, mais vous pouvez joindre vos interlocuteurs habituels ; par mail de préférence ou par téléphone (sur le numéro de votre interlocuteur habituel, notamment indiqué sur vos documents comptables et sur l'extranet).

Nous pourrions à tout moment devoir vous joindre rapidement. Aussi, si ce n'est pas encore fait, **nous vous invitons à nous communiquer votre numéro de portable dans votre espace client sur www.squarehabitat-norddefrance.fr**.

Nous vous remercions de votre attention. Prenez soin de vous.